

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION AUTOMNE 2023

POL8743-50
POLITIQUE ET RESSOURCES NATURELLES
Vendredi de 9h30 à 12h30

Professeure : Maya Jegen
Courriel : jegen.maya@uqam.ca
Disponibilité : Sur rendez-vous

Sommaire du contenu

Analyse de l'interaction entre processus politiques et gestion des ressources naturelles. Conséquences de l'exploitation des ressources naturelles (par ex. forêts, hydrocarbures, minerais, eau, etc.) sur les rapports de force et les choix politiques. Rôle des acteurs politiques, des institutions publiques et des savoirs dans la gestion des ressources naturelles. Approches théoriques et outils méthodologiques pour comprendre les liens entre l'État, les acteurs économiques et la société civile.

Objectifs

Pouvons-nous sortir de l'ère du pétrole ? Le gaz de schiste et le « charbon propre » nous aideront-ils à réussir la transition énergétique ? Les énergies renouvelables permettront-elles d'approvisionner nos sociétés malgré leur intermittence ? Devons-nous prendre le risque du nucléaire ? Qui influence la politique de l'énergie et quel rôle les gouvernements ont-ils à jouer ? L'atténuation est-elle plus efficace que l'adaptation dans la lutte contre les changements climatiques ? Le cours se penchera sur le domaine de l'énergie sous l'angle des enjeux politiques, sociaux, économiques et technologiques. Les lectures proposées et les discussions en classe serviront à se familiariser avec les concepts clés et à mieux saisir la complexité des problèmes énergétiques du 21^e siècle. Partant d'une série de questions, le séminaire introduira les personnes étudiantes aux débats sur les ressources énergétiques, les acteurs clés, les politiques énergétiques ainsi qu'à un certain nombre d'approches utilisées pour analyser les enjeux énergétiques. L'objectif est d'outiller les personnes étudiantes pour qu'elles soient en mesure de procéder à une analyse informée et critique des défis actuels en matière énergétique.

Pédagogie

Il s'agit d'une formation qui requiert que chaque personne étudiante ait lu attentivement et avant le séminaire les textes indiqués dans le plan de cours. La discussion critique des textes est au cœur de ce séminaire : pour qu'un apprentissage mutuel soit possible, les personnes étudiantes doivent être préparées à contribuer à la discussion de façon informée. Aucun cours magistral n'est donné.

Plan de séminaire

08.09.23 **Présentation du séminaire**

15.09.23 **D'où vient l'anthropocène?**

Descola, P. (2015). *Humain, trop humain?* https://youtu.be/yY_mVvtkQi4

McNeill, J. R., & Engelke, P. (2014). *The great acceleration: An environmental history of the anthropocene since 1945* (pp. 7-40). The Belknap Press of Harvard University Press.

Steffen, W., Crutzen, P. J., & McNeill, J. R. (2007). The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature? *Ambio*, 36(8), 614–621.

LES DÉBATS SUR LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

22.09.23 **Y a-t-il des limites aux énergies non renouvelables?**

Kirsch, S. (2020). Running out? Rethinking resource depletion. *The Extractive Industries and Society*, 7(3), 838–840.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 83-100). Johns Hopkins University Press.

Explorer en parallèle :

IEA. (2022). *World Energy Outlook 2022. Executive Summary*. OECD/IEA.

Ressources naturelles Canada. (2022). *Cahier d'information sur l'énergie 2022-23* (p. 97-115 & 129-133). Ressources naturelles Canada.

Whitmore, J., & Pineau, P.-O. (2023). *État de l'énergie au Québec 2023*. Chaire de gestion du secteur de l'énergie/HEC.

29.09.23 **Le gaz naturel, le gaz de schiste et le « charbon propre » aideront-ils à faire la transition énergétique ?**

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 101-119, 226-246). Johns Hopkins University Press.

Tooze, A. (2023, le 4 mars). *Chartbook – Carbon Notes #1: Repowering the world – the challenge of electrification*

Yergin, D. (2021, le 27 novembre). Why the Energy Transition Will Be So Complicated. *The Atlantic*.

Explorer en parallèle :

Ressources naturelles Canada. (2022). *Cahier d'information sur l'énergie 2022-23* (p. 69-84 & 116-128). Ressources naturelles Canada.

06.10.23 **L'énergie nucléaire vaut-elle le risque ?**

Hansen, J., Emanuel, K., Caldeira, K., & Wigley, T. (2015, le 3 décembre). Nuclear power paves the only viable path forward on climate change. *The Guardian*.

Lovins, A. B. (2019, le 18 novembre). Does Nuclear Power Slow Or Speed Climate Change? *Forbes*.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 249-270). Johns Hopkins University Press.

Explorer en parallèle :

Ressources naturelles Canada. (2022). *Cahier d'information sur l'énergie 2022-23* (p. 80-85).
Ressources naturelles Canada.

13.10.23 **Y a-t-il des limites aux énergies renouvelables?**

Hoicka, C. E., Savic, K., & Campney, A. (2021). Reconciliation through renewable energy? A survey of Indigenous communities, involvement, and peoples in Canada. *Energy Research & Social Science, 74*, 101897.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 120-140). Johns Hopkins University Press.

Explorer en parallèle :

Ressources naturelles Canada. (2022). *Cahier d'information sur l'énergie 2022-23* (p. 67-79).
Ressources naturelles Canada.

LES DÉBATS SUR LES ACTEURS CLÉS

20.10.23 **Qui influence la politique de l'énergie ?**

Högselius, P. (2018). Who controls world energy? In *Energy and Geopolitics* (pp. 39-67). Routledge.

Lockwood, B., & Lockwood, M. (2022). How Do Right-Wing Populist Parties Influence Climate and Renewable Energy Policies? Evidence from OECD Countries. *Global Environmental Politics, 22*(3), 12-37.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 25-41). Johns Hopkins University Press.

03.11.23 **Quel rôle les gouvernements jouent-ils dans le domaine de l'énergie ?**

Dubash, N. K. (2021). Varieties of climate governance: The emergence and functioning of climate institutions. *Environmental Politics, v30*(nsup1), 1-25.

Fast, S. (2017). *Who decides? Balancing and bridging local, indigenous and broader societal interests in Canadian energy decision-making* (System Under Stress - Interim Report #1). Positive Energy/University of Ottawa.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 60-79). Johns Hopkins University Press.

LES DÉBATS SUR LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES

10.11.23 **Pourquoi investir dans l'efficacité énergétique?**

Haley, B., Gaede, J., & Nippard, A. (2022). *An energy-efficient pathway to net-zero emissions needs national direction*. Policy Options

Langlois-Bertrand, S., Benhaddadi, M., Jegen, M., & Pineau, P.-O. (2015). Political-institutional barriers to energy efficiency. *Energy Strategy Reviews, 8*, 30-38.

Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 42-59). Johns Hopkins University Press.

Explorer en parallèle:

Ressources naturelles Canada 2022. *Cahier d'information sur l'énergie 2022-23* (pp 43-53).
Ressources naturelles Canada.

- 17.11.23 **L'atténuation est-elle plus efficace que l'adaptation dans la lutte contre les changements climatiques?**
Cameron, E., Mearns, R., & McGrath, J. T. (2015). Translating Climate Change: Adaptation, Resilience, and Climate Politics in Nunavut, Canada. *Annals of the Association of American Geographers*, 105(2), 274-283.
Hess, D. J. (2013). Transitions in Energy Systems: The Mitigation-Adaptation Relationship. *Science as Culture*, 22(2), 197-203.
Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 183-205). Johns Hopkins University Press.

LES DÉBATS SUR LES APPROCHES CONCEPTUELLES

- 24.11.23 **Pourquoi est-il difficile de modifier les trajectoires énergétiques?**
Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions* (p. 310-329). Johns Hopkins University Press.
Unruh, G. C. (2000). Understanding carbon lock-in. *Energy Policy*, 28(12), 817-830.
Unruh, G. C. (2002). Escaping carbon lock-in. *Energy Policy*, 30(4), 317-325.
- 01.12.23 **Comment penser les transitions énergétiques?**
Bernstein, Steven et Matthew Hoffmann. 2019. Climate politics, metaphors and the fractal carbon trap. *Nature Climate Change* 9(12): 919-925.
Breetz, Hanna, Mildenerger, Matto et Leah Stokes 2018. The political logics of clean energy transitions. *Business and Politics*, 20(4), 492-522.
Geels, F. W., Sovacool, B. K., Schwanen, T., & Sorrell, S. (2017). Sociotechnical transitions for deep decarbonization. *Science*, 357(6357), 1242-1244.
- 08.12.23 **Colloque (partie 1)***
15.12.23 **Colloque (partie 2)***
* Avec l'accord des personnes étudiantes les deux parties seront intégrées dans une journée de colloque

Lectures obligatoires

- Sovacool, B. K., Brown, M. A., & Valentine, S. V. (2016). *Fact and fiction in global energy policy: Fifteen contentious questions*. Johns Hopkins University Press.

Le livre électronique est accessible à la bibliothèque de l'UQAM; plusieurs exemplaires sont disponibles à la COOP UQAM.

- Un ouvrage à choisir dans la liste sur Moodle pour rédiger une recension
- Tous les autres textes indiqués dans le syllabus sont accessibles via SOFIA (voir liens sur Moodle).

Évaluation

Les éléments suivants font partie de l'évaluation :

- Participation au séminaire (20% de la note finale) : les lectures indiquées dans le plan de cours sont obligatoires et les personnes étudiantes s'engagent à arriver au séminaire de façon préparée. Ceci implique qu'elles sont capables de formuler des commentaires critiques et des questions portant sur les lectures et de pouvoir reproduire les arguments et les contre-arguments présentés dans le livre de Sovacool et al. (2016). Il est attendu que les personnes étudiantes préparent une fiche de commentaires et de questions pour appuyer leur participation active, informée, structurée et pertinente au séminaire. Une appréciation provisoire sera proposée à mi-parcours.
- Deux fiches (10% de la note finale) devront être remises pour évaluation au cours du semestre (choix libre des dates).
- Animation d'un séminaire (20% de la note finale) : à tour de rôle, une personne étudiante a la responsabilité d'animer le séminaire. La personne animatrice cadre et dirige la discussion, suscite le questionnement et favorise l'échange entre tous les membres du groupe. Elle s'assure que les questions de compréhension ainsi que les principaux enjeux soulevés dans les textes soient abordés dans la discussion. Selon le nombre de personnes participantes au cours, une coanimation est envisageable.
- Recension (30% de la note finale) : le texte de 800 à 1100 mots porte sur un ouvrage récent, publié dans une maison d'édition universitaire et portant sur des enjeux en matière énergétique et climatique (voir Moodle pour la liste des ouvrages et les consignes). L'ouvrage est validé par la professeure le **15 septembre 2023**. Une première version est à remettre pour commentaires **une semaine avant le colloque** (voir date à déterminer en classe) en version électronique à la personne désignée pour le commentaire et à la professeure. La version finale est à remettre à la professeure en version électronique au plus tard le **19 décembre 2023***.
- Colloque : présentation du livre choisi (10% de la note finale) et commentaire (10% de la note finale) portant sur la recension du livre par une autre personne participante au colloque (date à déterminer en classe).

* les retards seront pénalisés de 10% par jour

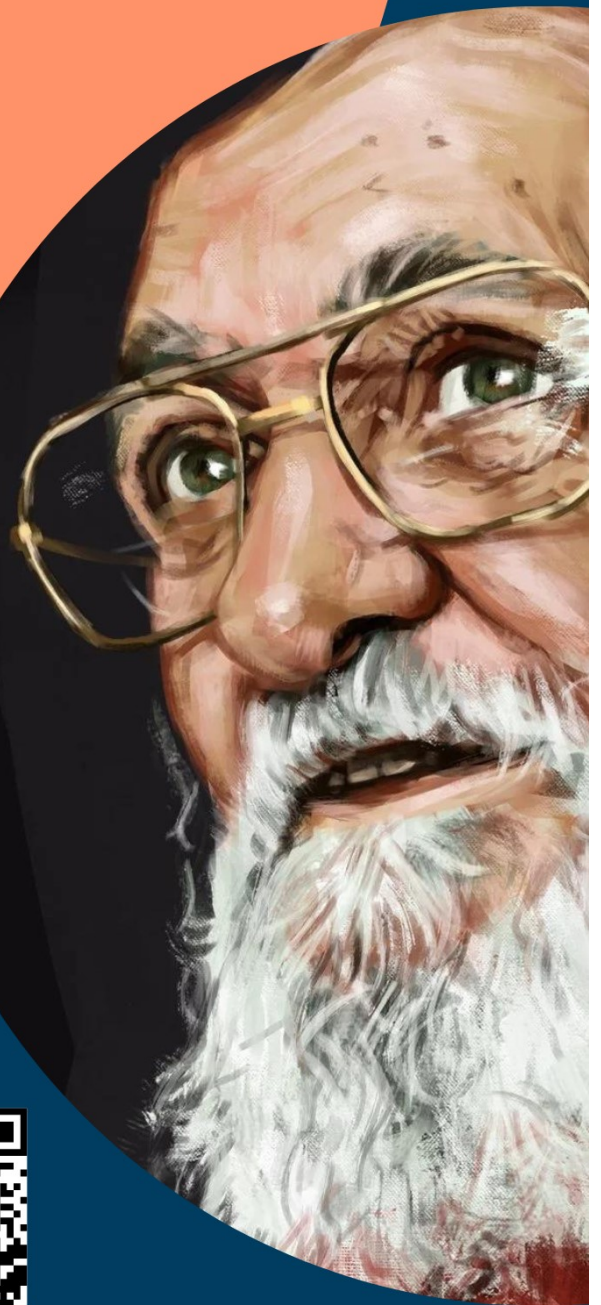
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

LOCAL R-3485

DU LUNDI AU JEUDI:
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

harcelement@uqam.ca

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens (desbiens.marc-olivier@uqam.ca), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

**Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*